Document generated on 07/14/2025 1:01 p.m.

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire

Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton

Francis Langevin

Number 124, Winter 2006

URI: https://id.erudit.org/iderudit/36619ac

See table of contents

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)
1923-239X (digital)

Explore this journal

Cite this review

Langevin, F. (2006). Review of [Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton]. *Lettres québécoises*, (124), 54–54.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

FRANCIS LANGEVIN

☆☆☆☆

Pascal Durand, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton, *La censure de l'imprimé. France, Québec et Suisse romande. XIXe et XXe siècles*, Québec, Nota bene, coll. « Sciences humaines », 2006, 464 p., 26,95 $.

Censure de l'imprimé

Souvent synonyme de répression et d'atteinte à la liberté d'expression, la censure de l'imprimé a subi des transformations majeures au cours des XIXe et XXe siècles.

D'une censure voyante et organisée, au sein de laquelle les censeurs sont bien identifiés et usent d'autorité, elle semble s'être mutée en une censure discrète et en apparence sans concertation, implicite au point de n'être pas immédiatement perceptible. Pourtant, les objets, les méthodes, les motivations et les visages de la censure ne changent qu'en apparence, tandis que son pouvoir, lui, dépend de la vigilance critique des citoyennes et citoyens. C'est l'ambition de cet ouvrage multidisciplinaire que de donner à voir les stratégies toujours renouvelées de la censure.

L'APOSTOLAT PAR LE LIVRE

L'organisation de l'ouvrage laisse entrevoir les sources de la censure. Au premier chef, on trouve le clergé. Loïc Artiaga donne à voir la construction dans l'Église catholique du XIXe siècle d'un véritable apostolat du bon livre qui, certes, condamne les lectures impies, mais qui fait aussi la promotion des lectures « catholiques » et des « bons lecteurs ». Si les contextes français, belge et canadien-français diffèrent, les bibliothèques, elles, tendent alors, sous cette pression, à s'homogénéiser. Mais la censure doit parfois reculer, comme le montre Cécile Vanderpelen-Diagre : quand la polémique permet un débat où le dogme perd une manche (le « cas Mauriac » est donné en exemple), le censeur doit parfois adapter sa stratégie. Dans le cas illustré, en Belgique catholique de l'entre-deux-guerres, il revient à la critique littéraire de fournir aux ouvrages hétérodoxes leur « crédit moral ou [leur] permis de circuler dans le champ restreint des lecteurs avertis » (p. 94). Ce clergé, au Québec, étendra ses actions jusque dans la presse pédagogique. L'article de Martine Nachbauer permet d'apercevoir un monde de l'éducation qui, vers 1920, est tiraillé entre morale et pédagogie, et conjugue avec difficulté (et maladresse) un certain progrès et une morale traditionnelle qui gouverne alors (et finance) le monde de l'éducation. Yvan Cloutier désigne une stratégie plus fine de la censure qui n'empêche pas l'accessibilité ou la diffusion des textes, mais use de l'argumentation pour récupérer les idées et en diluer le caractère transgressif : « La récupération est censoriale, écrit-il, dans la mesure où l'opération vise à empêcher de lire, à conditionner la compréhension du lecteur [...] afin qu'il demeure dans le paradigme de la pensée droite ; au mieux, il renoncera par lui-même à lire l'œuvre incriminée. » (p. 123) Pierre Hébert, pionnier au Québec des études portant sur la censure, rappelle, non sans humour, une « convulsion censoriale » de *L'Action catholique* : en 1950, la Société des écrivains canadiens devait renoncer à son idée de célébrer le centenaire de la mort de Balzac parce que plusieurs de ses romans étaient à l'Index.

LA MORALE LAÏQUE

En Suisse, réputée laïque, c'est l'ordre social qu'il faut protéger, nous dit François Vallotton : avant 1914 s'institue une forme de censure qui s'organise autour de philanthropes souhaitant refonder cet ordre social « en substituant la responsabilité d'une élite à l'arbitraire du prince et du censeur » (p. 151). Il semble bien que ce surplomb élitiste sévisse aussi en France, où la Ligue française pour le relèvement de la morale, depuis 1883, dénonce les publications jeunesse importées des États-Unis. Thierry Crépin trace le portrait de cette association dont les actions mèneront à l'adoption de la Loi de juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Aux jeunes, lecteurs incompétents et influençables qu'il s'agit de protéger, on rapprochera les jeunes femmes de la masse, ces « midinettes » selon l'expression galvaudée de l'époque. Ainsi, l'on condamne la presse du cœur en termes de goût. Pour les censeurs, « [c]ette défaillance esthétique, cette faute culturelle, est celle de consommatrices dépourvues de discernement », écrit Sylvette Giet (p. 179).

LE MARCHÉ, LES MÉDIAS

Si ces formes organisées de censure n'ont plus pignon sur rue au Québec, Hélène Guy montre que les écrivaines et écrivains d'aujourd'hui la perçoivent dans les systèmes de subvention, de prix et d'édition qui donneraient le ton à la production littéraire contemporaine. Il en irait de même de la littérature de jeunesse au Québec, qui serait dominée, écrit Noëlle Sorin, par le primat des normes éthiques plutôt qu'esthétiques. Paul Aubin brosse un portrait semblable du manuel scolaire québécois, semblablement soumis aux normes ministérielles par des devis très précis que les auteurs, éditeurs et imprimeurs doivent remplir s'ils veulent voir leur manuel acheté par les écoles. Cet appauvrissement culturel par l'homogénéisation de l'expression inquiète aussi Goeffrey Geuens : le discours des médias sur l'altermondialisme est jugé partial et stéréotypé, car ses actions seraient toujours présentées comme révolutionnaires et à l'envers de l'ordre du progrès. Peut-être la « dictature de l'instant » dont parle Robert Martineau est-elle responsable de cet aveuglement contre lequel il convient d'opposer une pensée historique. Les nouvelles conditions de travail des journalistes (formatage des contenus, précarisation des emplois, formation de conglomérats médiatiques, etc.) y seraient-elles pour quelque chose ? se demande Pascal Durand.

HISTOIRE DE LA CENSURE

La censure est un obstacle majeur au travail des historiennes et historiens. Ayant consacré sa carrière à l'histoire des femmes, Micheline Dumont donne à voir l'effacement ou la minorisation du rôle des femmes auquel a donné lieu l'écriture de l'Histoire. Martine Poulain et Sacha Zala montrent l'importance stratégique et la fragilité des archives et des documents diplomatiques en temps de guerre, où la raison d'État déplace les devoirs de mémoire et soumet l'historien ou l'archiviste à des enjeux éthique complexes. Les livres « dangereux » pour la paix, l'unité et l'image d'un État (*De l'Allemagne* de Mme de Staël ou *De la colère à la justice* de Charles Maurras, dont parlent respectivement Anne Kupiec et Simon Roth) ne subissent peut-être plus aujourd'hui une censure en amont de leur diffusion. En revanche, le procès de Pierre Mertens, raconté par Benoît Denis, et les procès en diffamation, répertoriés par Antoon De Baets, entravent néanmoins la liberté d'expression des écrivains et des historiens sous le couvert de la protection des droits de réputation.

ÉVEILLER LA VIGILANCE

En convoquant des spécialistes de la sociologie, de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, de l'éducation, du livre, de l'édition et des médias, ce collectif dépasse le simple recueil d'érudition pour spécialistes et engage, comme l'écrit très justement François Vallotton, « notre responsabilité de citoyenne et de citoyen » (p. 454). Il s'agit en définitive d'un collectif fort solide sur le plan de l'avancée des recherches, passionnant à bien des égards, même pour le néophyte, et qui a le mérite d'être très bien servi par l'organisation des textes et, soulignons-le, fort habilement reficelé par l'éclairante « Conclusion » signée par François Vallotton.